

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 14 décembre 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DJS 11-G** Correction d'une erreur matérielle dans la délibération 2016 DJS 6-G, approuvée par le Conseil de Paris lors de sa séance de juillet 2016.

**MM. Jean-François MARTINS et Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2016 DJS 6-G approuvant la convention avec le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la reprise de la gestion des équipements sportifs situés sur l'Île de Puteaux par le Département de Paris ;

Considérant que le terme « Département » à l'article 7 est manifestement erroné ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental propose qu'il soit procédé à la correction d'une erreur matérielle dans la délibération 2016 DJS 6-G ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-François MARTINS, au nom de la 7<sup>e</sup> Commission, et Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : L'actif et le passif, dont la dette, résultant de la dissolution du syndicat des Départements de Paris et des Hauts-de-Seine pour la gestion des parcs des sports de Puteaux et d'Antony seront secondairement transférés dans les comptes du budget de la Ville de Paris.

Article 2 : Il convient donc de rectifier l'article 7 de la délibération 2016 DJS 6-G en remplaçant les termes « transférés dans les comptes du budget du Département de Paris » par les termes « transférés dans les comptes du budget de la Ville de Paris ».

Article 3 : Les autres articles de de la délibération 2016 DJS 6-G restent inchangés.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**